

Des politiques publiques pour reconnecter les humains à la nature

Le lien entre l'environnement et la santé revêt des formes multiples. Si les années récentes ont surtout mis le projecteur sur les zoonoses et sur l'impact du défrichement des forêts dans la propagation de zoonoses¹ transmises par la faune sauvage, ce thème est loin d'épuiser le sujet. L'impact positif de la nature sur les êtres humains doit sembler une évidence pour une grande partie de la population de la planète qui la côtoie au quotidien. Cependant, l'urbanisation croissante du monde entier a peu à peu coupé l'homme de cette réalité, au point qu'il faut faire appel à la science pour remettre ce sujet au centre des politiques publiques.

La présence de la nature en zone urbaine est nécessaire pour des raisons qui tiennent à la santé de la biodiversité comme à la santé humaine, prouvant bien que le sujet est celui d'« Une seule santé ». La nature en ville doit permettre à la biodiversité de prospérer et aux animaux de bénéficier de corridors pour se déplacer entre les zones naturelles situées en périphérie. Elle permet de lutter contre les effets du changement climatique en rafraîchissant les îlots de chaleur. La désimperméabilisation et la renaturation des sols en ville favorisent l'infiltration naturelle de l'eau afin de lutter contre les inondations. Enfin, ce que le bon sens nous dit et que la science démontre, c'est que la nature en ville est également bonne pour la santé physique et psychologique. L'homme n'est pas fait pour vivre sans présence de la nature.

Ceci peut expliquer que parmi les 23 cibles du cadre mondial qui gouverne la biodiversité, le cadre Kunming-Montréal de décembre 2022, la première à avoir été adoptée à l'unanimité est précisément celle qui vise à : « *augmenter significativement la superficie, la qualité et la connectivité des espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, ainsi que l'accès à ces espaces et les avantages qu'ils procurent, en systématisant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, en tenant compte de celle-ci dans l'aménagement urbain, en améliorant la biodiversité ainsi que la connectivité et l'intégrité écologiques indigènes, en améliorant la santé et le bien-être des personnes et leur lien avec la nature, ainsi qu'en favorisant une urbanisation durable et inclusive et en soutenant la fourniture de fonctions et de services écosystémiques* ».

La France a publié en décembre 2023 sa stratégie nationale de biodiversité, qui adapte ce cadre au niveau national. La mesure 21 vise à « *ramener de la nature en ville pour s'adapter aux conséquences du changement climatique et améliorer le bien-être des citoyens* ». Elle détaille les financements ouverts aux projets de renaturation en ville, avec une priorité pour les quartiers les moins bien dotés. Dans un contexte budgétaire contraint, c'est une très bonne chose que les études de Santé publique France contribuent à mieux faire connaître les bénéfices multiples de la nature en termes de santé. Il faut espérer que ces bénéfices seront traduits en termes économiques, au même titre qu'une mesure de prévention, et qu'ils seront pris en compte dans l'évaluation des coûts et des bénéfices des projets de végétalisation des villes.

Sylvie Lemmet, ambassadrice pour l'Environnement,
présidente du conseil d'administration de Santé publique France.

1. Maladies infectieuses passées de l'animal à l'homme.



est éditée par :
Santé publique France
12, rue du Val d'Osne
94415 Saint-Maurice Cedex – France
Tél. : 01 41 79 67 00
Fax : 01 41 79 67 67
www.santepubliquefrance.fr

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique. Établissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la Santé, l'agence a été créée par le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 et fait partie de la loi de modernisation du système de santé (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016).

Directrice de la publication :
Caroline Semaille

RÉDACTION

Rédactrice en chef :
Nathalie Quérue
Assistante de rédaction :
Danielle Belpaume

PHOTOS :

Photo de couverture et sommaire p. 3 :
© Isabelle LE VIOL – MNHN.
Page 6 : © F.-G. Grandin – MNHN.
Page 7 : © P. Peyrache – MNHN.
Page 9 : © Ville de Ris-Orangis.
Page 10 : © F.-G. Grandin – MNHN.
Page 23 : © Thierry Ardouin_Tendance Floue.
Page 26 : © Pascal Aïmar_Tendance Floue.
Page 27 : © Q. Dubost – MNHN.
Page 30 : © Ville de Ris-Orangis.
Page 31 : © Service Presse Tisséo.
Page 39 : © Ville de Ris-Orangis.
Page 41 : © Nantes Métropole.

Page 43 : DR.
Page 47 : DR.
Page 48 : DR.
Page 55 : © Arnaud Späni.

FABRICATION

Conception graphique : **offparis.fr**
Secrétariat de rédaction : **Entre Guillomet**
Réalisation graphique : **Desk**
Impression : **Imprimeries La Galiote Prenant**

ADMINISTRATION

Gestion des abonnements :
Christelle Lernet
(01 71 80 16 40)
sante-action-abo@santepubliquefrance.fr
N° ISSN : 2270-3624
Dépôt légal : 4^e trimestre 2024
Tirage : 7 000 exemplaires

Les titres, intertitres et chapeaux
sont de la responsabilité de la rédaction.